

N°7 mars 2015

le gometzien

Flash

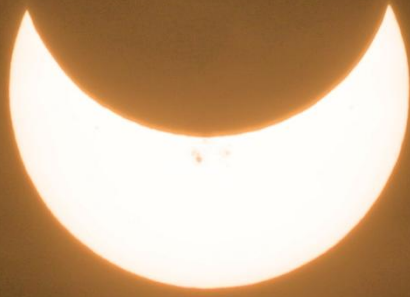
LE MAGAZINE DE GOMETZ LA VILLE www.mairie-gometzla ville.fr

20 mars :
éclipse du soleil **02**

12, 13 et 14 juin :
fête du village **04**



Eclipse partielle du soleil

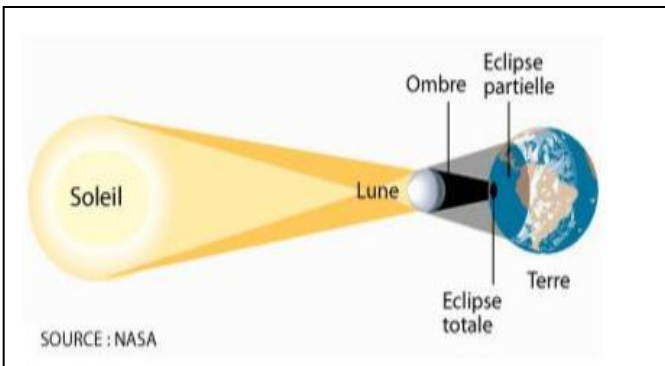


Vendredi 20 mars 2015 au matin, la Lune cachera le Soleil à plus de 75%

Tout ce que vous devez savoir pour ne rien rater !

Le jour du printemps, le 20 mars, sera doublé d'une éclipse solaire totale visible en France à 77,4%. La trajectoire de l'ombre de la Lune à la surface de la Terre passera entre l'Islande et l'Écosse. L'Europe ne sera donc pas plongée dans l'obscurité mais seulement dans une zone de pénombre temporaire. Une éclipse partielle sera ainsi visible en France au matin, si le temps le permet. Cette éclipse sera l'événement astronomique le plus frappant depuis l'éclipse totale visible en France du 11 août 1999 qui avait attisé la curiosité de plus d'un français sur deux. La prochaine éclipse partielle interviendra le 12 août 2026, et il faudra attendre le 3 septembre 2081 pour voir une éclipse totale !

▪ Qu'est ce qu'une éclipse partielle de soleil ?



En tournant autour de la Terre, la Lune passe régulièrement entre nous et le Soleil, mais, en général, soit plus haut, soit plus bas, sans la cacher. Le 20 mars, à Gometz la Ville, on la verra occulter plus des 3/4 du disque solaire, 77,4% très exactement.

L'éclipse du 20 mars 2015 sera totale entre l'Islande et l'Écosse, et partielle sur le reste de l'Europe.

▪ A quelle heure pourrons-nous la voir ?

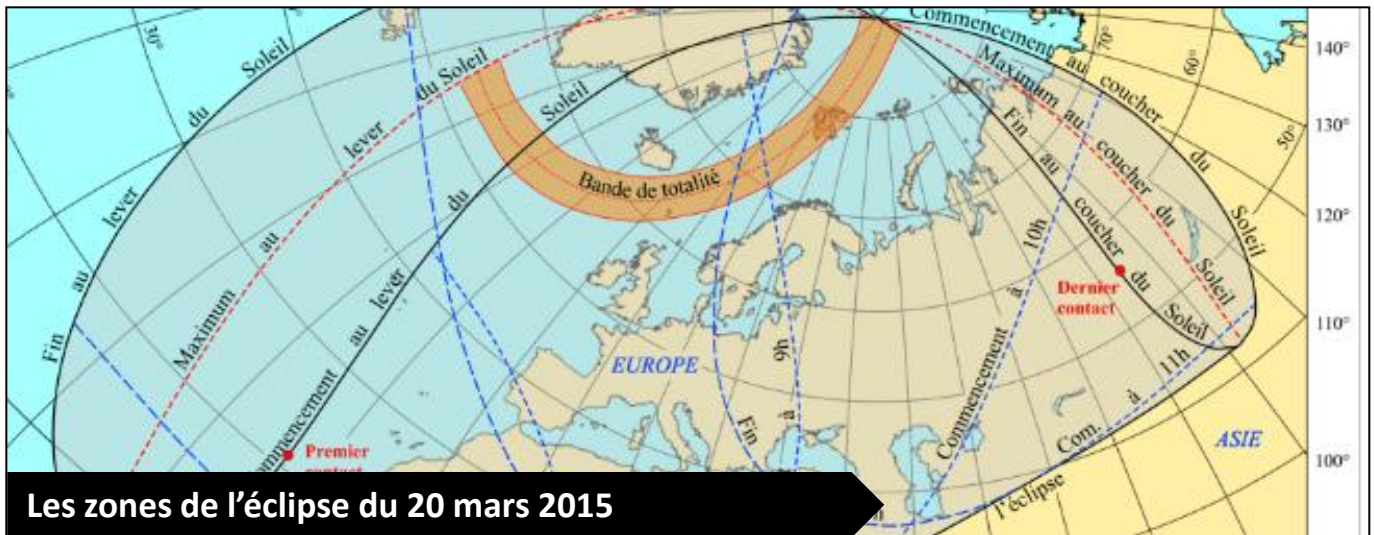
A Gometz la Ville, l'éclipse va débuter à 9h21'53, sera maximale à 10h28'37 et se terminera à 11h39'35.

Le soleil sera au sud-est (Azimut 130°) à une hauteur de 30°. C'est relativement bas. Il faudra donc faire attention aux arbres et aux immeubles.

On verra le Soleil se lever, monter dans le ciel, puis être grignoté par la Lune par la droite .

Étant donné le sens de déplacement de la Lune, l'éclipse a lieu plus tôt dans le sud-ouest (de 9h12 à 11h28 à Pau) et plus tard dans le nord-est (de 9h27 à 11h47 à Strasbourg). Le pourcentage du disque solaire éclipsé variera de 58 % à Ajaccio à 82 % de Brest à Dunkerque.

visible à Gometz la Ville



Les zones de l'éclipse du 20 mars 2015

Préparez cet événement en toute sécurité

▪ Attention aux yeux !

Ne pas regarder le Soleil directement sans protection (risque de brûlure de la cornée, donc de cécité partielle strictement irréversible).

Ne pas utiliser de « lunettes » munies de « verres » en plastique métallisé récupérées d'une éclipse précédente : le moindre « piquage » de la couche métallique peut avoir des conséquences graves sur vos yeux !

Afin d'observer directement le Soleil partiellement éclipsé, il est indispensable de ne laisser arriver jusqu'à l'oeil qu'une part infime de la lumière solaire. Ceci interdit toute utilisation non filtrée de jumelles, lunettes, télescopes !

▪ Comment observer ?

Ne prenez aucun risque et équipez-vous de lunettes spéciales - neuves et sans la moindre rayure - et qui portent le logo UE (cela signifie qu'elles ont été homologuées par l'Union européenne).

Vous verrez que la Lune met du temps à cacher le Soleil. Il est donc préférable de faire des pauses régulières pour éviter toute fatigue oculaire.

OÙ TROUVER LES LUNETTES DE PROTECTION ?

Vous pourrez trouver les lunettes homologuées directement auprès de Rémy RIOU, du Club d'Astronomie d'Orsay, au prix de 1,00€ et ce jusqu'à épuisement de ses stocks.

Tél : 0615433595.

La Mairie équipera l'école !

Pour cet événement exceptionnel, la mairie a acheté des lunettes adaptées fournies par le Club d'Astronomie d'Orsay pour tous les enfants, les enseignants et le personnel du groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin afin de leur donner l'opportunité de regarder cette éclipse solaire en toute sécurité.

▪ Du vendredi 12 au dimanche 14 juin

Fête du village sous le thème des étoiles

Cette année, les associations du village ainsi que votre mairie ont trouvé un thème original pour nos festivités de l'été : le soleil, la terre, le ciel, la lune et les étoiles !

Attendez vous à un programme original du vendredi soir musical, théâtral, pétillant et étoilé, en passant par un samedi après-midi de trésor pour les enfants, un samedi soir de stars, gastronomique et brillant et enfin un dimanche éclatant !

Dernière ligne droite pour gagner le concours !

Vous avez jusqu'au 31 mars 2015 pour déposer vos papiers, journaux, magazines ... dans les bornes-conteneurs disponibles sur notre commune. L'objectif : gagner le concours de tri du papier inter-communes avec 1.000€ de dotation pour notre caisse des écoles !

▪ Nouveaux horaires et beaucoup plus de bus à Gometz la Ville depuis le 2 mars

En semaine :

Sens Gometz la Ville - Orsay

35 passages de 6h07 à 21h22 (Arrêt Mairie)

Avant : 32 passages de 6h07 à 19h52

Sens Orsay - Gometz la Ville

38 passages de 6h33 à 21h50 (Départ Orsay)

Avant : 34 passages de 6h33 à 20h18

Dimanche et jours fériés :

Sens Gometz la Ville - Orsay

16 passages de 7h38 à 21h58 (Arrêt Mairie) dont au moins 1 passage toutes les heures

Avant : 10 passages de 08h21 à 19h17 dont peu l'après-midi

Sens Orsay - Gometz la Ville

16 passages de 8h25 à 22h25 (Départ Orsay) dont au moins 1 passage toutes les heures

Avant : 10 passages de 08h34 à 19h35 dont peu l'après-midi

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la CCPL :
<http://www.cc-paysdelimours.fr/files/ccpl/vivre-quotidien/Guide-des-transports-2015.pdf>

Samedi :

Sens Gometz la Ville - Orsay

18 passages de 6h38 à 21h58 (Arrêt Mairie) dont au moins 1 passage toutes les heures

Avant : 15 passages de 06h47 à 19h17 dont peu l'après-midi

Sens Orsay - Gometz la Ville

18 passages de 6h55 à 22h25 (Départ Orsay) dont au moins 1 passage toutes les heures

Avant : 15 passages de 07h10 à 19h35 dont peu l'après-midi

Détecteur de fumée obligatoire dès le 9 mars !

Les maisons et les appartements doivent être équipés d'au moins un détecteur de fumée qui doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604. Il doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement (palier, couloir) desservant les chambres. Lorsque le logement ne comporte pas de circulation ou dégagement (cas des studios), le détecteur doit être installé le plus loin possible de la cuisine et de la salle de bain, et être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur (fumées de cuisson et vapeur d'eau). Dans les maisons ou dans les appartements comportant plusieurs étages, il est recommandé d'installer 1 détecteur par étage. Dans les logements de grande surface, il est également recommandé d'installer plusieurs détecteurs.

le gometzien flash

Directeur de la publication :

Bernard Jacquemard

Responsable de la rédaction :

Edwige Huot-Marchand et le comité de rédaction

Création et réalisation :

Estelle Guyot

Editeur :

Mairie de Gometz la Ville
91400 Gometz la Ville cedex

Impression :

Imprimerie de la CCPL
N°ISSN 1279-9564